

La Chaussée sur Marne
Compte rendu du conseil municipal du 17 Mars 2025

03/2025

Les membres du conseil municipal de la commune de La Chaussée sur Marne se sont réunis à 19h30 à la salle communale de La Chaussée sur Marne sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121,10 du code général des collectivités territoriales.

Présent : André CASTAGNA, Jean-François DUGOIS, Bruno SALERNO, Patricia SALERNO, Fred AGNUS, Jimmy LAMBERT, Thierry COPPIN, Didier CLEMENT, Amélie TENDART, Michael GIBONI.

Absents excusés : Stéphanie PERROUD (procuration à Patricia SALERNO), Cécile Beaulieu (procuration à André CASTAGNA), Stéphane AUBRY (procuration à Bruno SALERNO).

Absent non excusé : Thomas DELACOURT

Le quorum étant atteint et après approbation du procès verbal du 17 Février 2025, Mr le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121,15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Patricia SALERNO accepte de remplir cette fonction.

Les membres du conseil municipal ont décidé :

A l'unanimité, d'accorder l'occupation de la voirie communale à l'association Familles Rurales pour l'organisation de la brocante le week end du 05 au 06 Mars 2025 moyennant l'euro symbolique.

A l'unanimité, d'accepter de donner délégation au maire pour représenter la commune auprès de la cour d'appel de Reims concernant le litige qui l'oppose à la SCI LE RELAIS. Ainsi Mr le maire, est officiellement mandaté pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire, en s'appuyant sur l'expertise de notre cabinet d'avocat, Maître DEVARENNE.

A l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à faire effectuer le bornage du terrain cadastré AC298 et signer tout document nécessaire auprès d'un géomètre pour la réalisation de cette opération.

A l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à procéder à la mise en vente d'un bien communal sis ruelle du port, cadastrée provisoirement n° A. A cette fin, il lui a été donné tout pouvoir pour signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette transaction. Une agence immobilière sera chargée d'évaluer le bien et assurera sa mise en vente.

A 11 voix pour et 02 abstentions, d'accepter que Mr le Maire signe la convention d'une promesse de constitution de servitudes et d'autorisations du domaine privé à

l'entreprise Calycé pour son projet de construction et d'exploitation d'une centrale éolienne.

A 11 voix pour et 02 abstentions, d'accepter que Mr le Maire signe la convention d'autorisation d'utilisation des voies du domaine public par l'entreprise Calycé pour son projet de construction et d'exploitation d'une centrale éolienne.

Questions diverses :

Mr le Maire va solliciter l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) afin de lancer l'appel d'offres pour les travaux à effectuer sur l'église saint Pierre de Coulmier.

Mr le Maire informe le conseil de la venue de militaires sur le terrain communal près du terrain de foot fin Mars jusqu'au 20 Avril 2025

Mr le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h15.

La secrétaire
Patricia SALERNO



Le Maire
André CASTAGNA

